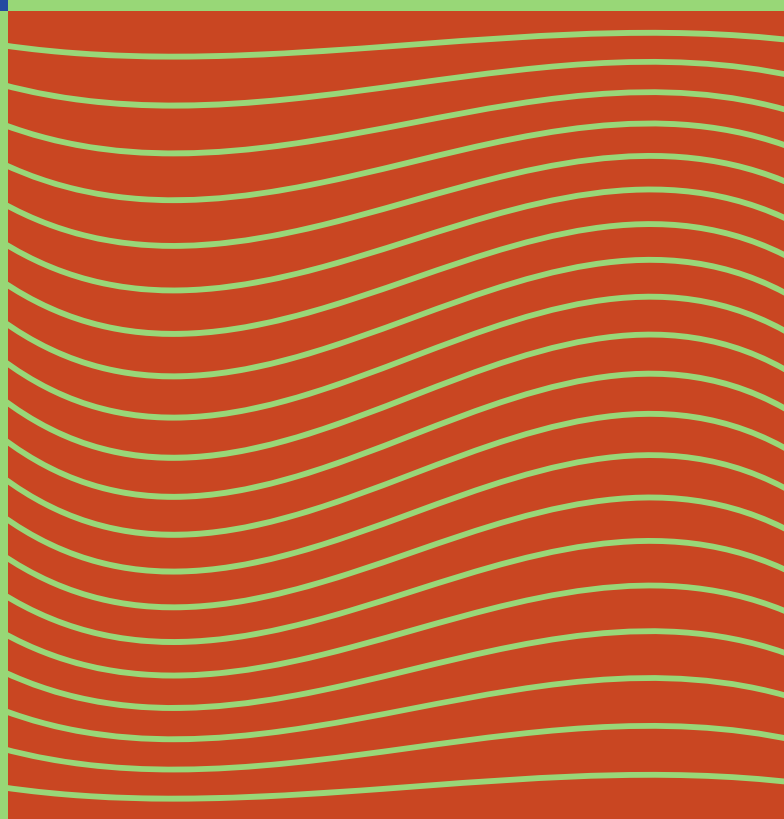


N!ce
2028

candidature
capitale
européenne
de la culture



**Appel à manifestation
d'intérêt**

Date limite de réponse : **28 février 2023**



Cahier des charges

Préambule

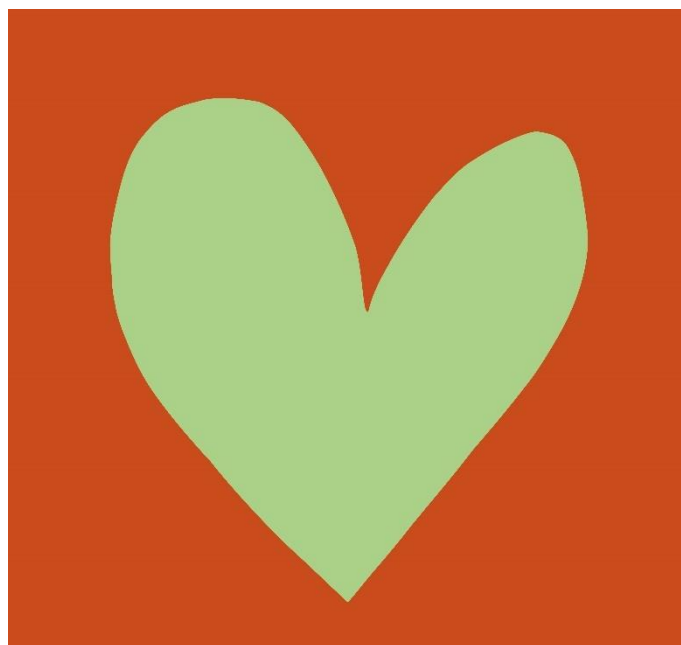
Afin de rapprocher les Européens en mettant en avant la richesse et la diversité des cultures du continent, l'Union Européenne désigne chaque année deux villes de deux pays différents pour devenir « Capitale européenne de la Culture ». Le dispositif est l'occasion pour les villes candidates de développer par, pour et avec la culture des programmes visant la transformation durable du territoire sur les plans économique, social et urbanistique.

Les Capitales européennes de la Culture en 2028 seront deux villes lauréates, un de France et une de République Tchèque.

En tant que bassin de vie cohérent, ancré dans une histoire et des préoccupations communes, la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Menton, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et les villes italiennes de Cuneo, Vintimille, San Remo, Dolceacqua et Imperia, ont décidé de porter ensemble une ambitieuse candidature transfrontalière.

Cette zone de confluence européenne riche de nature, de patrimoine et de création, s'engage en totale conscience des défis environnementaux, sociétaux, économiques et humains auxquels elle fait face pour impulser une dynamique de transformation et d'adaptation du territoire grâce à la force de la créativité, de l'innovation et de la culture.

La candidature NICE2028 se construit autour de sa thématique « Connecter l'Inattendu » qui propose d'abolir les frontières du réel et de l'imaginaire, du physique et du digital, de bousculer les codes en rapprochant des pratiques culturelles variées, d'initier et de favoriser de nouveaux usages et de faire de la culture le ciment d'une société au service du bien commun, plus éclairée et épanouie, plus frugale et responsable, qui fédère la communauté du vivant en œuvre pour une meilleure harmonie entre l'humanité et la nature.



Objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt

Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
L'appel à manifestation d'intérêt vise à recenser et impulser les actions artistiques, culturelles et patrimoniales, tous secteurs confondus se déroulant au long de l'année 2023 portées par des acteurs qui souhaitent s'inscrire dans la candidature NICE2028 et participer activement à sa construction.

Il s'agit d'accompagner les initiatives s'inscrivant dans le périmètre de la candidature et répondant à ses axes programmatiques :

1. Parcours : L'innovation artistique pour sortir des sentiers battus
2. Vitalité : Favoriser, décloisonner, amplifier l'écosystème artistique
3. Citoyenneté : Co-construire la communauté du vivant résiliente et créative de demain

(Détails dans l'annexe 1 : Cadre artistique)

Projets attendus

Les projets déposés devront répondre aux enjeux suivants, de façon cumulative :

- S'engager auprès des jeunes générations afin de leur offrir un accès privilégié à la création et aux pratiques artistiques, individuelles ou collectives ;
- Positionner Nice et le territoire de la candidature comme un laboratoire des pratiques culturelles innovantes, notamment numériques ;
- Privilégier des projets accessibles à tous qui encouragent la participation de toutes les catégories de la population, et le plus souvent possible gratuits ;
- Favoriser la création d'œuvres, de projets et de dispositifs qui valorisent et renforcent nos liens avec notre environnement et nos écosystèmes ;
- Fédérer les acteurs, tous domaines d'activité confondus prêts à s'engager ensemble dans le développement de projets qui œuvrent pour un territoire plus résilient, solidaire et inclusif ;
- Faire émerger des projets partenariaux à l'échelle du périmètre de la candidature en mettant notamment en œuvre des projets communs entre les acteurs du monde culturel, social, éducatif, économique, de la santé et de l'éducation ;
- Favoriser l'émergence de projets transfrontaliers, européen et à dimension internationale.

Destinataires

La candidature NICE2028 est un projet collectif et collaboratif qui vise la transformation durable du territoire pour, par et avec la culture. Cette démarche ne saurait exister sans l'engagement de l'ensemble des forces vives en présence. Cet Appel à manifestation d'intérêt s'adresse ainsi à plusieurs catégories de porteurs de projets : artistes, associations et professionnels du spectacle, de la culture et du patrimoine, entrepreneurs...

Si l'Appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre d'une démarche culturelle et artistique, il est toutefois ouvert aux structures dont le champ d'activité ne s'inscrit pas principalement dans le champ culturel, dès lors que le projet présenté

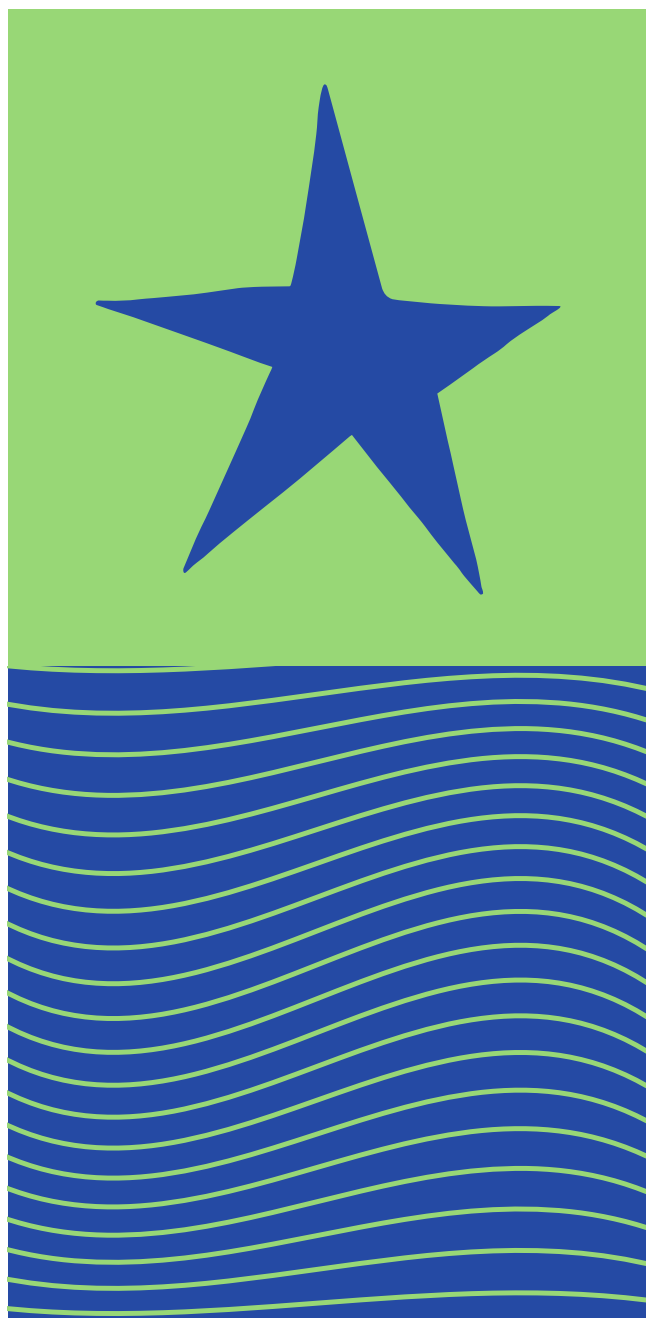
s'appuie sur l'intervention ou la mobilisation d'équipes artistiques professionnelles.

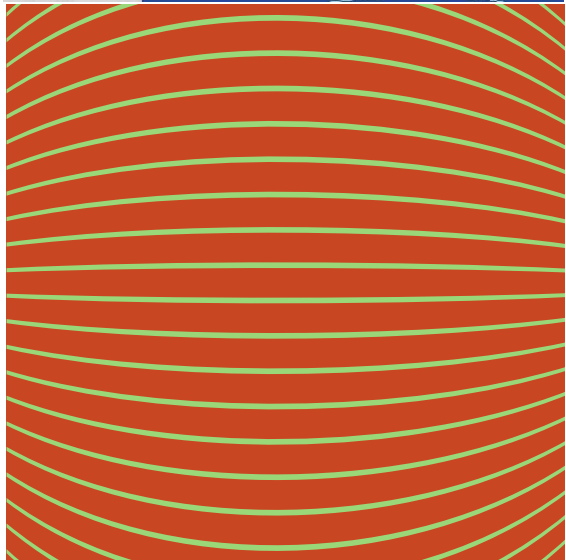
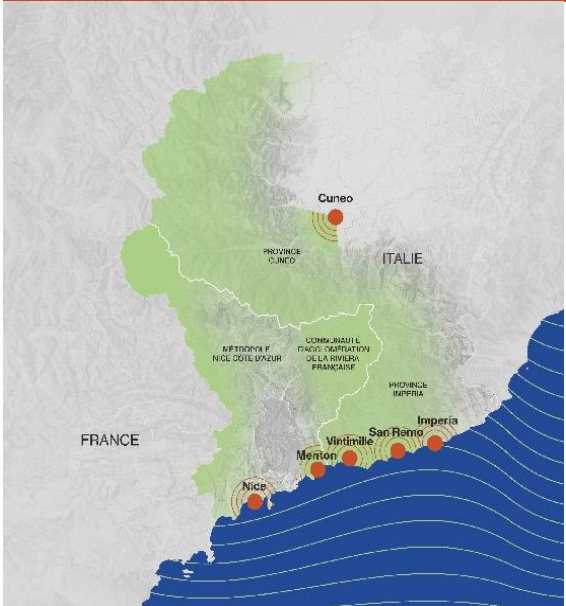
Les projets portés en partenariat entre plusieurs structures seront déposés par un porteur de projet unique. Le dossier listera alors les différentes parties prenantes.

Les structures candidates, doivent de manière directe ou par délégation, avoir la responsabilité de la mise en œuvre du projet concerné.

Les structures candidates doivent être dotées de moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et ce en totale autonomie.

Elles doivent respecter les différentes législations en vigueur. Dans la mesure du possible, il faudra justifier de l'engagement des partenaires et ce quelle que soit leur nature.





Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets qui se dérouleront de mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 et se situeront sur le périmètre de la candidature.

Les dossiers devront être envoyés avant la date de la clôture de l'appel à projets fixée au 28 février 2023 sur l'adresse mail suivante : projet.nice2028@ville-nice.fr (Détails dans l'annexe 2 : formulaire de projet)

Modalités de sélection

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas instruit. Les dossiers réceptionnés, répondant aux critères d'éligibilité et aux enjeux tels que définis plus haut seront analysés par un Comité d'experts. Les porteurs d'une sélection des projets les plus pertinents seront invités à les présenter à L'Artistique lors d'une session.

Calendrier

- Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 1er février 2023
- Fin du dépôt de dossier : 28 février 2023

Traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par la VDN conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à la VDN.

Renseignements

Pour toute demande d'informations et renseignements, merci d'écrire un courriel à l'adresse : projet.nice2028@ville-nice.fr

Annexe 1 :

Cadre artistique

UN CADRE ETHIQUE

Nous avons articulé notre candidature autour de trois valeurs qui constituent un cadre éthique dans lequel nous souhaitons inscrire de façon rigoureuse nos actions.

1 – Le choix de l'innovation artistique

Le choix de l'innovation artistique embrassant largement le champ des disciplines, celles du spectacle, des musiques, des arts plastiques, du patrimoine mais aussi de l'artisanat, des cuisines et, bien sûr, de la fête, engagement inévitable dans une ville du carnaval.

2 – Le choix de la solidarité

Le choix de la solidarité en associant des territoires dont les économies humaines sont si différentes, agglomérations du bord de mer densément habitées et accueillant des flux de visiteurs massifs et établissements humains des montagnes faiblement peuplés, parfois difficilement accessibles. Il s'agit bien de créer une relation dynamique entre ces territoires, de favoriser la connaissance mutuelle et même transfrontalière de populations qui s'ignorent plus qu'autrefois et d'ouvrir le laboratoire d'un tourisme intelligent.

3 – Le choix de la sobriété

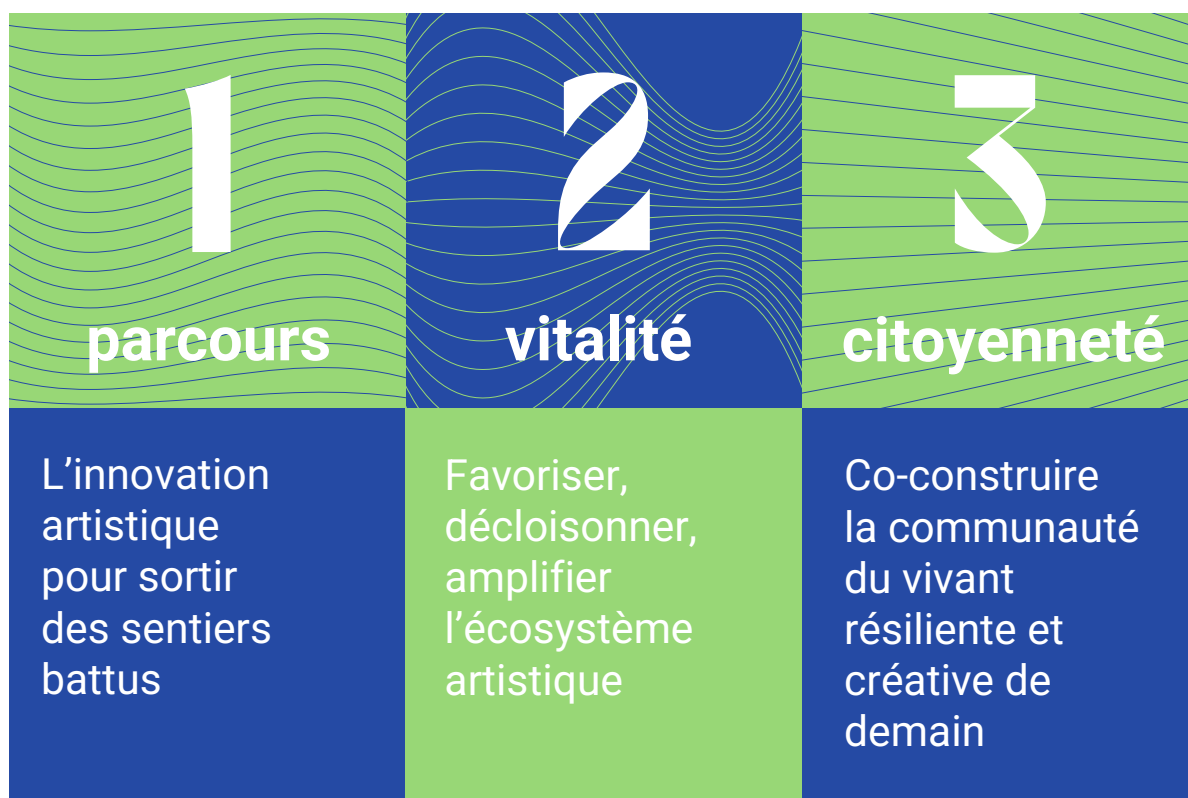
Le choix de la sobriété en refusant tout ce qui, dans un événement culturel, peut être associé à la seule débauche de moyens techniques et à l'excès sans borne de la consommation d'énergies non renouvelables. Le choix de la sobriété, c'est le choix de l'économie de moyens, le pari du recyclage et la tentative de faire « grand public » sans menacer l'intégrité des ressources naturelles.



TROIS PILIERS DE PROGRAMMATION

Le périmètre de la candidature est lié par des défis environnementaux, sociétaux, économiques et humaines. L'objectif de la candidature de Nice est de confier aux artistes et créateurs de tous horizons la construction d'un modèle de société plus respectueux du vivant, plus responsable et recréant des valeurs partagées. Il leur est offert, ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent s'engager dans la candidature de mettre en place les conditions d'une résilience créative nourrie d'optimisme et de créativité et s'appuyant sur les arts, les sciences et la culture.

En écho à nos trois valeurs éthiques, nous avons structuré une première proposition programmatique articulée autour de trois axes, qui constituent un canevas à partir duquel nous entamons une réflexion en co-construction avec les acteurs du périmètre et en préfiguration du travail de commissariat ; canevas qui répond aux défis spécifiques posés par notre territoire.

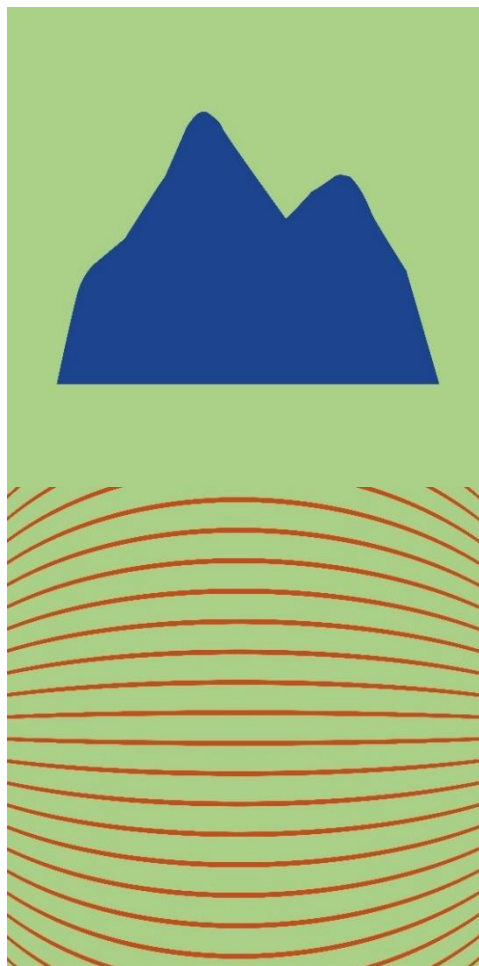


1 – Parcours : L'innovation artistique pour sortir des sentiers battus

Le périmètre de la candidature est vaste, inégalement accessible, fréquenté et doté en infrastructures touristiques, éducatives, économiques, médicales, sociales, culturelles... S'il est coupé par une frontière administrative et des obstacles naturels, il constitue un bassin de vie et une zone de confluence européenne qui fait corps dans son histoire, sa culture et son patrimoine. Ainsi, le pilier "Parcours" invite-t-il à une exploration extraordinaire de ce périmètre pour exprimer cette cohérence par-delà les disparités, pour rendre l'inaccessible accessible, développer de nouvelles manières d'expérimenter le territoire et ouvrir de nouvelles connexions physiques et numériques, pour relier les différents points du territoire entre eux mais aussi à l'Europe et dans le monde, inventer de nouveaux itinéraires, pour décentraliser les équipements et événements culturels, pour habiter le territoire par la culture.

2 – Vitalité : Favoriser, décloisonner, amplifier l'écosystème artistique

La Côte d'Azur, la Ligurie, le Piémont, le Moyen et le Haut-Pays sont des espaces qui ont inspiré de nombreuses expressions culturelles et artistiques à travers les siècles, depuis les inscriptions rupestres de la Vallée des Merveilles, jusqu'à l'École de Nice ou la Villa Arson en passant par le baroque Nisso-Ligure. Si la création est toujours bien présente sur le territoire, le pilier "Vitalité" a vocation à la dynamiser et englobe les projets qui contribuent au développement de l'écosystème créatif, au sens artistique bien sûr, mais aussi à l'échelle des industries culturelles et créatives pour développer des collaborations et des projets qui décloisonnent la pensée, les filières et les différentes pratiques culturelles. Ecologie, économie, urbanisme, tourisme, innovation... Tous les secteurs sont invités à décloisonner la pensée et à ouvrir le dialogue entre artistes et professionnels de tous horizons, français, italiens, européens, internationaux.



3 – Citoyenneté : Co-construire la communauté du vivant résiliente et créative de demain

Cet axe a pour but d'avancer ensemble dans la conscience de notre capacité d'action à l'échelle individuelle, collective et globale. La culture doit être un ferment de la société. Elle nourrit le sentiment d'appartenance à une communauté d'histoire, de vie et de destin. En favorisant la notion de citoyenneté, la candidature appelle à souder nos liens, disperser l'ignorance et dépasser la peur paralysante de l'inconnu pour aller vers un avenir souhaitable. Evénements fédérateurs, nouveaux récits de l'humanité à l'heure du changement climatique, moments de transmission (éducation artistique et culturelle, apprentissages linguistiques), de rencontres et de débats seront au programme.

Annexe 2 :

Formulaire projet

Chaque projet doit être présenté sous la forme d'une fiche projet de **4 pages maximum** et des pièces justificatives associées telles que demandées dans le gabarit de fiche projet en annexe 3.

Ces éléments, préalablement recueillis, permettront de faciliter l'analyse des projets, d'évaluer leur faisabilité et leur pertinence au regard du périmètre, des enjeux et des axes de programmation de la candidature.

Tout envoi de dépôt de projet est définitif, sans possibilité de modification ultérieure.

Chaque structure peut proposer jusqu'à 2 projets maximum.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au **28 février 2023**.

Important : l'ensemble des éléments transmis et des pièces envoyées ne doivent pas dépasser 8 Giga.

Merci de renommer les fichiers en intégrant le nom de la structure porteuse et le titre du projet.

***** FICHE PROJET *****
AMI NICE2028

Titre projet	
STRUCTURE PORTEUSE	
Nom de la structure porteuse du projet	
Adresse postale du siège sociale	
Numéro de Siret	
Date de création de la structure	
Nom et Prénom du (de la) Président(e) ou du (de la) Directeur(trice)	
Nom et prénom du responsable du projet	
E-mail du Responsable	
Téléphone du Responsable	
PARTENAIRES	
Existe-t-il des structures partenaires ?	Oui / Non
Si oui : Nom de la ou des structure(s) partenaire(s)	
Le partenariat est-il confirmé ?	Oui / Non
Modalités du partenariat	Aide financière, co-production, mise à disposition de lieu ou autre...
LE PROJET	
Résumé du projet	(max 1500 signes espaces compris)
Champ(s) artistiques (choix multiple)	<ul style="list-style-type: none"> -Arts plastiques -Cinéma, audiovisuel -ICC, Techno, Innovation -Culture scientifique -Danse -Lecture -Musique -Patrimoine, archéologie -Théâtre

Public(s) visé(s)	- Tous publics -0-6 ans -7-12 ans - 13-25 ans -25-65 ans -Seniors
Action(s) spécifique(s)	Education artistique et culturelle, santé publique, politique de la Ville...
Dans quelle mesure constatez-vous une corrélation entre les axes artistiques de votre projet et les axes de la candidature ?	Texte max 800 signes
Dans quelle mesure votre projet revêt-il une dimension européenne ou à dimension internationale ?	Texte max 800 signes
Dans quelle(s) commune(s) se déroulera votre projet ?	
Avez-vous déjà prévu qu'il se déroule dans un ou plusieurs équipement(s) ? Si oui lesquels ?	
Votre projet se déroule-t-il dans l'espace public ? Si oui, où ?	
Quel est le calendrier prévisionnel du projet ?	Texte max 800 signes
DIMENSION BUDGETAIRE	
Quel est le budget total estimé ?	
Avez-vous un plan de financement prévisionnel ?	
PIECES A ENVOYER (L'ensemble des pièces	
Extrait du journal officiel pour les associations ou immatriculation commerciale	Fichier PDF
Statuts en vigueur	Fichier PDF
Budget global de la structure	Fichier PDF
Dernier rapport d'activité de la structure	Fichier PDF



COMUNE di SANREMO



Città di Imperia



Città di Cuneo



Comune di Dolceacqua



COMMUNAUTÉ
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



VILLE DE NICE